

# Nouvelliste Vaudois

## ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

**Prix d'abonnement :**

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs rancos.)

**OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE**

Altitude 519 m.

1860 — Février 14	HAUT <sup>e</sup> DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midî.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
	715,5	715,8	716,0	716,8	— 8,0	— 4,0	0,0

**Prix d'insertion :**

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne. — Le NOUVELLISTE paraît tous les jours, excepté le Dimanche.

**LAUSANNE, 15 Février.****Bulletin de l'Extérieur.**

Il résulte de l'exposé financier présenté vendredi dernier par M. Gladstone à la Chambre des communes que le budget de 1860/61 accuse un déficit de 9,400,000 liv. st. (235 millions de francs). Mais en ajoutant à cette somme la perte que doivent faire supporter au Trésor les modifications douanières inséparables du traité avec la France, et quelques autres réductions ou suppressions de revenus, il convient d'évaluer le déficit réel pour cet exercice à 11,508,000 liv. st. (287 millions 700,000 fr.)

Pour combler ce déficit, le chancelier de l'Echiquier propose de maintenir le droit additionnel sur le sucre et le thé, droit établi à l'époque de la guerre de Russie ; — de conserver pendant une année les droits sur le houblon ; — enfin, non seulement de proroger l'*income-tax*, mais encore de l'élever de 9 à 10 pence par livre sterling sur les revenus de 150 liv. st. et au-dessus, et de soumettre à cet impôt, jusqu'à concurrence de 7 pence par livre st., les revenus au-dessous de 150 liv. st., et que jusqu'à présent l'*income-tax* n'avait pas atteints.

On obtiendrait par ces ressources une somme de 11,972,000 liv. sterl. (299 millions 300,000 fr.), qui laisserait ainsi un excédant de près de 11 millions de francs. C'est sur ces bases que la discussion du budget s'ouvrira, le 20 février, au sein de la Chambre des communes.

A la Chambre des communes le 13 février, les interpellations relatives à l'annexion de la Savoie et de Nice à la France ont été ajournées, sans que la Chambre ait fixé le jour où ces interpellations seront renouvelées. Cette décision a été prise à la suite d'une déclaration de lord Palmerston, affirmant qu'une discussion sur ce sujet aurait les plus graves inconvenients. L'auteur des interpellations,

M. Kinglake, a consenti à l'ajournement ; mais il a cependant demandé au ministère que la discussion eût lieu avant que le fait fut accompli. Le ministère a fait déposer sur le bureau de la Chambre un certain nombre de documents relatifs aux affaires de l'Italie.

On a reçu, dit-on, de Vienne une dépêche de M. le marquis de Moustier l'ambassadeur français, donnant connaissance de la réponse du cabinet autrichien aux propositions qui lui sont envoyées de concert par la France et l'Angleterre. Cette réponse serait bien à peu près conforme à ce qu'on en connaît déjà. Sur le premier point, celui qui est relatif à la non-intervention, le cabinet de Vienne refuserait de s'engager en principe, mais laisserait prévoir qu'il n'interviendrait pas par la force pour empêcher une solution, afin de n'avoir pas la responsabilité du malaise prolongé de l'Europe. L'Autriche adhérerait naturellement au second point, celui de l'évacuation de l'Italie par les troupes françaises, pourvu toutefois que l'on avisât à la sécurité sauvegardée de la personne et de l'autorité du Saint-Père. Le troisième point, d'après lequel il est stipulé que la Vénétie reste en dehors de toutes les éventualités de modification, lui semble de droit naturel. Mais sur le dernier point formulé dans le but de consacrer l'annexion de l'Italie centrale au Piémont, après un nouvel appel aux vœux des populations, le cabinet de Vienne se refuse à toute concession. Il déclare vouloir rester sur le terrain du droit absolu et s'en tenir aux engagements contractés à Villafranca et à Zurich.

Le projet sur la réorganisation de l'armée prussienne a été présenté à la Chambre des représentants de Berlin. Cette communication, à ce qu'il paraît, a causé quelque surprise. On avait pensé que le surcroit de dépense nécessité par le projet de réforme ne dépasserait pas le chiffre de 5 à 6

millions de thalers. Il résulte maintenant de l'exposé du ministre des finances que le budget de la guerre devra être augmenté d'une somme de 9 millions et demi de thalers (près de 36 millions de francs), et même de 14 millions (52 millions de francs), en y ajoutant les nouvelles dotations des invalides et des fonds de pension.

Le gouvernement espagnol, en vertu de l'autorisation qui lui a été accordée par les Cortès, émettra 200 millions de billets admissibles en paiement des biens nationaux en leur assignant aux enchères le taux de 97 1/2.

Les trophées de Tétouan sont arrivés à Madrid ; ils ont été accueillis avec un vif enthousiasme.

Le général O'Donnell, dans un ordre du jour adressé à l'armée, annonce que l'on continuera les opérations offensives jusqu'à ce que l'ennemi se voie dans la nécessité de demander grâce ; l'Espagne entend tirer vengeance des insultes qui lui ont été faites et être indemnisée de ses sacrifices.

Dans la glorieuse bataille de Tétouan, le plan adopté par le général en chef était à peu près celui de la bataille d'Isly. Le campement marocain a été canonné pendant quatre heures, et il a fallu lancer les colonnes d'infanterie pour enlever les positions à la baïonnette. Le choc a dû être terrible et la résistance des Marocains opiniâtre. La perte des Espagnols a été de 800 hommes.

**FRANCE**

La polémique au sujet des affaires ecclésiastiques va cesser. Des avis sérieux ont été adressés à la presse, et, au lieu de conduire Mgr Dupanloup sur les bancs de la police correctionnelle, le Siècle se contentera d'une action civile contre le célèbre prélat. A propos de Mgr Dupanloup, le pape vient de lui adresser un bref pour le remercier de ses efforts, et dans sa lettre, S. S. ne manque pas de tomber de nouveau sur la fameuse brochure :

Edouard d'Aussay et René de Morieux ont lu ces lettres, ils savent tout à cette heure.

— Il faut alors les prier poliment de se retirer.

— Est-ce possible ? D'ailleurs, à quoi cela servirait-il ? Ce qu'ils ont vu et entendu ici, ils iraient le raconter à tout le monde. Il vaut mieux qu'ils demeurent. Pour toi, pars, va-t'en à Valliguière, sans t'arrêter ; crève dix chevaux en route, s'il le faut, et sache, si c'est possible, comment ces deux jeunes gens sont devenus maîtres de mon secret. Comprends-tu ?

— Je comprends, maître.

— Interroge le vieux Benoit, et surtout, devant lui, pas un mot de sa fille. Il ignore qu'elle est parmi mes danseuses. Il la croit morte.

— Fiez-vous à moi, je vais partir.

Hector et Jacques se séparent. Le dernier monta à cheval et le duc se rendit au pavillon qu'habitaient les danseuses.

C'était un grand corps de bâtiment, dérobé au regard par un jardin clos d'un mur élevé et qui s'ouvrait seulement sur la prairie dont nous avons parlé, et de là sur la mer. Ce qu'il avait fallu de patience et d'argent pour construire le château de Lamôle, on pouvait s'en rendre compte en cet endroit. Entre les rochers qui formaient à cette gigantesque habitation un rideau de pierre destiné à la cacher à tous les yeux, on avait,

**Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.****LES DOUZE DANSEUSES**

DU CHATEAU DE LAMOLE

(Suite).

VIII.

Après avoir accompagné ses hôtes jusqu'à la porte de leur appartement, Hector de Valliguière redescendit dans la salle à manger. Il y trouva son père et son grand-père, qui l'attendaient. A son aspect, ils se levèrent et ils l'embrassèrent tour à tour.

— Bonsoir, mon cher fils, lui dit Roland.

— Bonsoir, mon fils, répéta Fabrice.

— Mes pères, répondit Hector en s'inclinant, j'ai l'honneur de vous souhaiter une bonne nuit.

Sur ces mots, ils se séparèrent. C'était le cérémonial de l'adieu du soir.

Resté seul, Hector se dirigea rapidement vers le pavillon qu'il occupait. En entrant chez lui, il trouva Jacques Fleury.

— Jacques, lui dit-il, il y a une trahison.

« Dans ce grand trouble de l'Italie, dit Pie IX, qui a renversé viollement les souverains, et ruiné dans toute l'Emilie et la Romagne le pouvoir légitime du saint-siège, ce que veulent les auteurs et les fauteurs de la rébellion, leur pensée dernière enfin, a été pleinement révélée par cette œuvre pleine de déception qu'on a publiée en France, et répandue non seulement dans les villes, mais encore dans toutes les bourgades de l'Italie. »

*La Gazette de France* a reçu un second avertissement.

On parlait depuis quelques jours de la vente du *Journal des Débats*. Le fait paraît exact. Le *Journal des Débats* va être vendu ou l'est déjà, pour deux millions, dit-on, à M. Michel Chevalier, qui y donnera probablement une plus large place que par le passé aux questions économiques et en fera en que lque sorte le moniteur de la réforme douanière.

*La Sentinelle du Jura* signale des trombes de neiges qui, depuis quinze jours, épouventant les montagnes; pour donner une idée de ces effroyables tourmentes, qui ont englouti trois malheureux, il suffira de dire qu'aux Rousses on mesure deux mètres de neige en pleine chute; dans les bois il y en a plus de quatre mètres sur le sol. On est surpris que le nombre des victimes n'ait pas été plus considérable.

L'électricité joue un plus grand rôle qu'on ne s'imagine dans ces convulsions violentes de l'atmosphère. Ainsi, mardi dernier, à Morez, vers 7 heures du soir, par un temps peu couvert, un éclair rapide, que rien n'annonçait, a enflammé l'horizon, tandis qu'un coup de tonnerre affreux ébranlait la ville. Les grondements de la foudre se sont succédé alors pendant un quart d'heure, tantôt secs, éclatant comme des pétards, tantôt sourds et répercusés par l'écho. Pendant ce temps, une grêle violente, mêlée de pluie, fouettait les maisons, et la neige lui succédait toute la nuit à tourbillons. Ce phénomène, rare partout, a été fort remarqué dans le Jura lui-même.

Deux statues de femmes, l'Epargne et le Travail, décorent la façade du monument affecté à la caisse d'épargne de Lyon. Leur nudité a inspiré les vers suivants à un poète lyonnais :

Les filles de marbre... ou de pierre  
Qui décorent ce monument,  
Ont une mise un peu légère  
Que l'on critique injustement;  
Puisque l'artiste symbolise  
Ainsi l'Epargne, il paraîtrait  
Qu'elles ont vendu leur chemise  
Pour prendre à la caisse un livret.

#### FAITS DIVERS.

M. le comte Pillet-Will (Frédéric), dont nous avons annoncé hier le décès, était régent de la banque de France. La Savoie bénira longtemps sa mémoire. Elevé par ses mérites aux fonctions les plus importantes, il faisait dignement respecter

par un miracle, fait pousser les arbres, l'herbe tendre et les fleurs. En hiver, on avait trouvé le moyen de conserver ces richesses végétales, et le froid ne parvenait pas à en altérer la beauté. Figurez-vous un Eden, au milieu d'un pays d'une tristesse et d'une monotonie pleines de désenchantements.

Le château se composait d'abord d'un bâtiment d'entrée, dont le côté gauche donnait sur la mer. C'était celui-là qu'habitaient en ce moment Edouard et René. Ensuite on traversait un immense jardin, dont la mer baignait encore un côté, et à l'extrémité on trouvait une grande maison destinée à la famille de Valliguière. Là s'élevait un mur qui séparait de cette partie du château le côté réservé aux danseuses. De ce côté du mur on rencontrait d'abord le pavillon qu'elles occupaient, et ensuite la prairie, fermée d'une part par le rocher qui la dominait et en abritait même une partie, de l'autre, par la mer qui venait mourir à ses pieds.

On voit, par cette rapide description, qu'elles étaient en sûreté et que les propriétaires de Lamôle n'avaient pas à craindre qu'on les leur enlevât. Chacune d'elles avait son appartement et ses serviteurs. Elles vivaient libres chez elles et faisant entre les murs de leur prison leurs volontés. Elles étaient respectées par les maîtres comme par les serviteurs, et avec la liberté la vie eût été douce à passer ainsi. Le soir, elles se réunis-

le nom de Savoisien à l'étranger et avait obtenu de plusieurs souverains les plus flatteuses distinctions. Il est le fondateur de l'école normale de Chambéry, de l'institut des sages-femmes, etc., etc.

— Le numéro de *l'Avenir*, de Nice, du 10 février, a été saisi pour un article chronique relatif à la dernière manifestation séparatiste.

— Le gouverneur de Mantoue doit avoir interdit à ses subordonnés le port des « barbes de bouc » ou barbes de menton comme étant l'indice de tendances révolutionnaires. A Pesth on a défendu aux musiciens tsiganes de jouer dans les cafés des airs nationaux hongrois.

— *La Gazette de Moscou* annonce un fait curieux : c'est qu'un sieur Touchnine, fils d'un marchand de Mojaïsk, a présenté au shah de Perse des échantillons de papier qu'il a fabriqué avec du chanvre de Perse, au lieu de chiffon. Il a écrit à son père sur du papier de sa fabrication ; le Shah, avec trois de ses ministres, a visité sa fabrique, a fait l'éloge du papier et a ordonné d'envoyer à Touchnine une décoration et un khalat (robe de chambre) de parade. Le printemps prochain, une grande fabrique de papier sera construite par l'inventeur.

— Le nom de l'empereur de la Chine a été inséré pour la première fois, en 1860, dans l'*Almanach de Gotha*. Sian-Fien est le septième empereur de la dynastie des Tsin, qui succéda, en 1644, à la dynastie des Min. Sur la liste des souverains chinois qui gouvernent depuis l'an 4702 la postérité de Cham, il occupe le 244<sup>e</sup> rang, et son règne, qui a commencé le 26 février 1850, est un des plus remarquables de cette longue suite de gouvernements. Sian-Fien (parfait bonheur), n'a réussi dans aucune de ses entreprises, et le peuple du Céleste-Empire n'a jamais été dans une situation aussi lamentable que sous ce Romulus-Augustule chinois, qui, à l'âge de 20 ans, est devenu père de 415 millions de sujets. Mais depuis le jour de son avènement, il n'a cessé d'être le jouet des intrigues de cour et l'objet des malédictions de plusieurs millions d'hommes que pressurent d'avides fonctionnaires, qui pillent des insurgés qui, depuis près de dix ans, bouleversent l'empire, ou que des barbares remplissent de terreur.

#### CONFÉDÉRATION SUISSE.

*La Gazette de Savoie* mentionne avec un certain empressement les déclarations des communes du Faucigny et du Chablais dont les populations désiraient avant tout rester attachées à la monarchie sarde, dans le cas d'une séparation, demandant à être réunies à la Confédération suisse. Neuf cent vingt-sept signatures des principaux habitants sont apposées au-dessous de ces déclarations. Ces protestations, comme celle du comité d'initiative des Savoisiens établis à Genève, sont autant de nouvelles et irréfutables preuves de la vérité de cette assertion : « que, dans le cas inattendu d'une sé-

saint dans un grand salon, au rez-de-chaussée, où se trouvaient des livres et des jeux. Une partie de la nuit s'écoulait avant qu'elles songeaient à rentrer. C'est en cet endroit que venait Hector de Valliguière.

Quand il parut, la salle, brillamment éclairée, offrait un spectacle étrange. Dans un coin, les deux danseuses chinoises, assises sur des nattes, essayaient de lire dans un volume français. La danseuse malaise dormait sur un divan. Mesdemoiselles Mérine et Stella, entourées des Italiennes et des Espagnoles, taillaient un lansquenet féroce. La table était couverte d'or et il y avait des pertes et des gains considérables. Enfin, étrangère à ce tumulte, assise à l'écart, essayant de fixer ses yeux sur un volume placé sur ses genoux, se tenait la jeune fille que nous avons déjà nommée et qui avait fixé l'attention d'Edouard pendant les courts instants qu'il avait pu voir ce qui se passait dans la prairie.

Ce fut vers celle-là que le duc se dirigea en entrant. Son entrée se fit du reste sans bruit et personne ne se dérangea.

La jeune fille, tout entière à ses rêveries, ne l'avait pas entendu venir; aussi, il se trouva derrière elle avant qu'elle s'en fût aperçue.

— Bonjour, Ophélie, lui dit-il.

— Tiens, s'écria-t-elle, c'est vous. Je ne vous attendais pas ce soir.

paration de la Savoie, le Faucigny et le Chablais ne voudraient pas être Français, mais voteront plutôt leur annexion à la Suisse.

Les nouveaux renseignements reçus par cette feuille lui permettent de dire qu'une très grande partie de la province du Genevois, Annecy compris, voterait également pour la Suisse, si la séparation dont quelques journaux les menacent venait malheureusement à se réaliser.

Nous avons annoncé hier que l'affaire de la compagnie du *Jura industriel* entrerait dans une nouvelle phase.

La compagnie du Jura a contracté successivement quatre emprunts par obligations pour une valeur d'environ huit millions. Les porteurs du premier emprunt, ayant rang de priorité, se fondant sur des conventions, sur des consultations données par les hommes de loi de la compagnie et sur un arrêté du Conseil d'Etat en date du 31 juillet 1857, se croyaient parfaitement certains que, quelle que fût la position de la compagnie, ils seraient remboursés en plein et en écus. Ils avaient donc refusé tout arrangement. Ils ont dû reconnaître leur erreur, et, sapercevant qu'il y avait intérêt pour eux à éviter la faillite de la compagnie, ils ont renoncé à l'opposition qu'ils avaient maintenue jusqu'à présent contre toute priorité des nouveaux emprunts à contracter. Ils ont donc consenti à ce qu'il fut contracté un nouvel emprunt de fr. 1,500,000, qui sera privilégié sur tous les autres emprunts.

La somme des trois millions nécessaire pour liquider la position actuelle de la compagnie sera donc fournie comme suit :

1<sup>o</sup> Les porteurs d'obligations fourniront en priorité, et primant tous les autres emprunts, une somme déjà trouvée et prêtée à être payée, ascendante à fr. 1,500,000

2<sup>o</sup> Il est constitué une société d'exploitation à laquelle le chemin de fer sera loué, et qui se charge de le terminer. Les municipalités du Locle et de la Chaux-de-Fonds versent dans cette société la somme de 1,050,000

Divers particuliers ont souscrit pour une somme (déjà presque complète) de 450,000

Total . . . 3,000,000

Les porteurs d'obligations font toutefois les réserves suivantes :

1<sup>o</sup> Ils se réservent d'avoir un contrôleur nommé par eux pour surveiller les opérations de la nouvelle société et l'emploi des trois millions.

2<sup>o</sup> Ils demandent que l'autorité législative du canton admette par un décret la constitution d'hypothèques sur le chemin de fer en faveur des obligations.

Le conseil d'administration de la Compagnie du Jura a approuvé ces diverses conventions. Le conseil général de la Municipalité du Locle y a adhéré à l'unanimité, celui de la Chaux-de-Fonds par vingt-six voix contre sept.

— Est-ce ce qui vous rendait triste ?

— J'étais triste, moi ! s'écria Ophélie.

Hector la regarda avec gravité.

— Ne mentez pas, chère enfant, je vous en prie. Oui, vous étiez triste, et vous m'obligeriez en me disant le motif de cette tristesse.

Il y eut un moment de silence.

— Vous ne répondez pas ? reprit-il.

— A quoi bon ? demanda-t-elle.

— Oui, je le vois, c'est votre liberté que vous vouliez.

Elle ne répondit pas davantage. Hector n'eleva pas la voix. Il aimait Ophélie et il avait toujours soigneusement gardé cet amour caché dans son cœur. De son côté, Ophélie l'aimait, mais il l'ignorait, comme elle ignorait elle-même qu'elle fut aimée. C'était donc avec une vraie douleur qu'il la voyait souffrir.

Ophélie était la fille de ce vieux Benoît qui avait montré à Edouard et à René le château de Valliguière. Elle avait été enlevée à son père par un inconnu qui l'avait remise au duc. Celui-ci l'avait conduite à Lamôle et en avait fait l'une de ses danseuses. En devinant la tristesse dont la jeune fille était atteinte, il avait cru que c'étaient le désir de son pays, l'amour de son père qui formaient la cause de son mal, et par affection pour elle, il voulait lui rendre la liberté. Mais ce

## NOUVELLISTE VAUDOIS

Il reste à savoir si le Conseil d'Etat autorisera les municipalités du Locle et de la Chaux-de-Fonds à contracter ce nouvel emprunt de un million cinquante mille francs. On dit que 800 pétitionnaires du Locle et 2000 de la Chaux-de-Fonds demandent cette ratification.

La question des négociations avec la France au sujet des installations douanières sur les voies ferrées reliant les deux pays, est venue devant le Conseil fédéral. Il a décidé de charger le ministre de Suisse à Paris d'entrer en négociations avec le gouvernement français sur les bases proposées par celui-ci. Spécialement ce diplomate devra travailler à obtenir l'établissement de douanes françaises sur le territoire de la Confédération, et cela afin de permettre l'accomplissement en un seul temps des formalités douanières pour les deux pays. Par suite de l'ouverture du chemin de jonction entre la ligne de l'Est et celle du Centre, cette mesure est devenue une nécessité pour Bâle, dont le commerce d'expédition éprouverait de grandes pertes, si les marchandises pouvaient longer ses murs en wagons plombés sans être contrôlées par les employés de l'administration des péages fédéraux. Il en est absolument de même pour le Val-de-Travers, attendu que le chemin Franco-Suisse aura seulement une gare aux Verrières suisses, ce qui entraînerait le transfert à Pontarlier de la douane des Verrières de Joux.

Quoiqu'il en soit, le Conseil fédéral fait part de la situation des choses aux cantons intéressés, c'est-à-dire à Bâle, Vaud, Neuchâtel et Genève, et les invite à lui communiquer la manière dont chacun d'eux, pour ce qui les concerne, envisage la question.

Le Comité d'organisation de la fête du tir fédéral de 1861, nommé par le Conseil cantonal des carabiniers et les Comités réunis du tir du Bas-Unterwald, vient d'adresser la circulaire ci-après aux Sociétés des carabiniers suisses :

Confédérés! frères d'armes!

Depuis nombre d'années, les carabiniers du Bas-Unterwald nourrissaient en silence le désir que le tir fédéral fut une fois célébré dans la Suisse primitive; mais ni Uri, ni Schwytz, ni le Haut-Unterwald ne firent jusqu'ici des démarches pour l'obtenir. Alors la Société des carabiniers du Bas-Unterwald résolut de faire la demande du tir fédéral de 1861.

Contre notre attente, le haut Conseil du canton (landrat) y mit des empêchements et crut devoir nous interdire la célébration de la fête fédérale du tir, parce que, selon son opinion, nos moyens pécuniaires ne suffisaient pas pour célébrer dignement cette fête.

Néanmoins, le Comité central de la Société fédérale des carabiniers a dès lors accueilli notre demande. Le 12 janvier, le sort décida en notre faveur dans la ville fédérale de Berne. A cette nouvelle, des feux de joie flamboyèrent dans les vallées du Bas-Unterwald.

Le Conseil cantonal des carabiniers et les Comités des Sociétés réunies du tir procéderont immédiatement à la nomination du Comité d'organisation et confieront cette honorable mission aux soussignés.

projet était combattu par de bonnes raisons. D'abord Ophélia était la meilleure et la plus belle danseuse; ensuite il l'aimait, et, en la renvoyant, il se privait volontairement de sa présence. Ce soir-là, devant elle, il eut à soutenir intérieurement une nouvelle lutte à ce sujet. On voyait quels sentiments contraires se passaient en lui. Une voix lui disait : « Fais-la libre. » L'autre répétait : « Garde-la. » Tout d'un coup il s'écria :

— Tenez, Ophélia, reprenez votre calme, votre repos. Dans huit jours, vous partirez, vous aurez votre liberté.

A ces mots, la jeune fille se leva et sans enthousiasme.

— La liberté à moi! dit-elle.

Et peu à peu l'effroi se peignit sur son visage. Puis elle éclata en sanglots, et, au milieu de ses larmes, Hector entendit ces mots :

— Je vous en supplie, gardez-moi ici, je ne veux pas partir.

Et honteuse d'en avoir tant dit, elle se leva et sortit de l'appartement avant qu'Hector fût revenu de sa surprise. Il resta longtemps plongé dans ses méditations, et lorsqu'il revint à lui, il se trouva seul dans le salon. Les bougies s'éteignaient lentement et il était fort avant dans la nuit. Hector gagna sa chambre. En traversant le jardin pour rentrer chez lui, il fut fort étonné de

Avant de mettre la main à l'œuvre, nous nous faisons un devoir, dans les circonstances actuelles, de réclamer votre bienveillance et votre concours dans l'accomplissement de notre tâche difficile.

Nous ne nous faisons aucune illusion; nos moyens ne nous permettent pas d'organiser notre fête nationale avec la splendeur de celles de Berne et de Zurich; nous n'avons pas la prétention de les surpasser; nous serons bien loin de pouvoir y atteindre.

Nous le déclarons franchement, notre intention est de célébrer le tir fédéral de 1861 avec toute la simplicité compatible avec le but que l'on se propose. Cette simplicité nous est commandée tant par la nature de notre pays alpestre que par les habitudes de notre peuple; mais nous espérons que cette circonstance n'empêchera pas que de nombreux carabiniers ne prennent part à notre fête; nous espérons aussi recevoir de votre part des dons non moins nombreux. Veuillez vous exprimer franchement et sincèrement à cet égard.

Si vous nous venez en aide dans l'accomplissement de notre programme, nous pouvons espérer que notre haut Conseil cantonal accordera sa confiance à notre Comité et révoquera l'arrêté qu'il a pris, arrêté qui nous empêche d'agir.

Cet obstacle une fois levé, nous n'épargnerons rien pour vous préparer, dans un cadre restreint, une belle fête, une fête qui, quoique simple, ne le cédera à aucune de celles qui l'ont précédée par sa franche cordialité fédérale; nous vous prouverons que ce n'est point dans l'intention de faire une démonstration politique que nous avons réclamé l'honneur d'obtenir le tir fédéral de 1861.

Si vous nous promettez votre concours et que, malgré cela, le Conseil cantonal persiste dans sa manière de voir, nous sommes décidés de nous adresser à la haute Assemblée fédérale, afin de sauvegarder le droit menacé de libre association, droit qui nous est garanti tant par notre constitution cantonale que par la constitution fédérale; nous ne doutons pas un seul instant que l'article 46 du pacte fédéral ne continue à être une vérité au moment où l'étendard sacré et sans tache de la Société suisse des carabiniers sera déployé dans la patrie de Winkelried.

Dans l'attente d'une prompte réponse de votre part, recevez, chers Confédérés, frères d'armes, nos salutations fédérales.

Stanz, le 28 janvier 1860.

Gaspar BLÄTTLER, architecte, fabricant de papier à Rotzloch, président du Comité. — Constant ODERMATT, capitaine de carabiniers, à Stanz, vice-président. — Charles de DESCHWANDEN, avocat et capit., à Stanz, secrétaire. — Melch. JOLLER, avocat, conseiller national, à Stanz. — François BUCHER, conseiller et médecin, à Stanz. — J.-B. de DESCHWANDEN, capitaine, à Stanz. — Louis SPICHTIG, lieut., chef du tir, à Stanz. — Jos. ENGELBERGER, conseiller, maire, à Stansstad. — Melch. JANN, nég., à Stanz. — Jos.-Melch. ZIMMERMANN, architecte du tir, à Stanz. — Jos.-Melch. SCHALLBERGER, juge, à Stanz.

## NOUVELLES DES CANTONS

**St-Gall.** — La *Gazette de St-Gall* rapporte que la semaine dernière dix hommes revenaient d'Amden à Nesslau. En chemin, ils furent assaillis de violents tourbillons de neige, et l'un d'eux, Marc Gmür, vieux et fatigué, reste peu à peu en arrière; ses compagnons ne s'inquiétèrent pas de lui, arrivèrent à Amden, y passèrent la nuit et attendirent

voir ses croisées entièrement éclairées.

— Qui donc est chez moi à cette heure? se demanda-t-il.

Une pensée rapide traversa son esprit.

— Serait-ce Ophélia?... Suis-je fou? reprit-il, c'est sans doute Jacques, qui n'aura pu partir, ainsi que je lui en avais donné l'ordre.

Ce n'était ni Ophélia, ni Jacques.

Lorsqu'il entra, il aperçut, assis au coin du feu, deux vieillards, qui, en le voyant, échangèrent un signe d'intelligence. C'étaient encore Roland et Fabrice de Valliguière.

— Eux ici, à cette heure, quand je les ai quittés à minuit, comme d'habitude?

Tel fut le premier cri intérieur que laissa échapper Hector. Mais ses nobles visiteurs le devinrent, et Roland s'approchant de son petit-fils :

— Je comprends votre surprise, monsieur le duc,

lui dit-il. Il n'entre pas dans nos habitudes d'être debout lorsque tout le monde devrait dormir. Mais nous avons à nous entretenir avec vous.

— Pourquoi ne l'avoir pas fait en nous séparant? demanda Hector avec un mouvement d'impatience.

— Vous nous interrogez, mon fils, reprit Fabrice. Nous ignorions alors ce que nous savons maintenant.

— Mon père! Hector ayant dit ces mots, s'inclina respectueusement.

jusqu'au lendemain à midi pour parler de leur camarade. On se mit à sa recherche et on le trouva à 1/4 de lieue de la maison où ces hommes inhumains avaient passé la nuit; il était mort de froid et encore chaud!

**Grisons.** — Dans l'Engadine ce mois de février est très froid; le 2, à Scans on avait 20 degrés de froid, le 3, 22 1/2, et le 4 24° au thermomètre Réaumur.

**Genève.** — Une effroyable catastrophe vient de fondre sur le village du Bas de Thex, commune de Saint-Jean-d'Aulps (vallée de Biot, en Chablais). Ce village tout entier a été incendié dans la nuit du jeudi au vendredi dernier, sans qu'on ait pu sauver la moindre des choses. Le feu, dont on ignore encore la cause, a éclaté à onze heures du soir, et quatorze maisons, soit 17 ménages, soit 87 personnes, sont sans demeure dans cette saison rigoureuse. Des souscriptions sont ouvertes à Genève en faveur de ces malheureuses gens.

## CANTON DE VAUD

Le cours des années n'a pas apporté grand changement chez la *Gazette de Lausanne*. La révolution de février, si fatale aux ouailles de cette digne matrone, substituait en effet le règne de la souveraineté populaire à celui qu'exerçaient alors les coteries de certains cercles et les habitués de quelques salons. Aussi les actes souverains des 14 et 15 février 1845 ne sont-ils pas encore digérés, leur seul souvenir fait grincer les dents des légitimistes vaudois, qui pendant 15 ans n'ont rien appris, ni rien oublié. Il est dès lors naturel que le canon qui rappelle ces manifestations révolutionnaires agace les nerfs de la *Gazette de Lausanne* de même que la fête civique du 10 août la faisait autrefois fuir le sol vaudois.

La *Gazette* trouve ridicule ces salves d'artillerie qui ont troublé son sommeil, nous aimons à croire que les salves de hier soir l'auront réconciliée avec celles du matin.

La *Gazette de Lausanne*, pour faire diversion à la révolution de février, lui oppose le vote du 11 décembre et prête au Conseil d'Etat l'intention charitable, et d'invention toute piétiste, d'avoir voulu narguer 14 mille citoyens vaudois. Elle ajoute que les réformes auxquelles le Conseil d'Etat fait travailler condamnent les résultats de cette révolution. Et cependant, dit la *Gazette* avec une indignation toute patriotique, on ose fêter cette infâme révolution de 1845 et tout ce qui l'a suivie! On tire du canon!! On jette ainsi du louche sur la sincérité des réformes promises (!?) C'est jouer un jeu dangereux qui vaut aux hommes de février le blâme sévère de l'organe des piétistes et de l'ultra-conservatisme lausannois.

« Si ce n'était que ridicule, nous aurions volontiers gardé le silence, » dirons-nous avec la *Gazette de Lausanne*, mais nous trouvons que son admo-

La réunion de ces trois personnages ne laissait pas que d'être étrange. D'un côté, le vieux Roland de Valliguière, vert encore et droit sous ses longs cheveux blancs comme un antique cèdre chargé de neige; de l'autre, son fils Fabrice, plus voûté que lui, plus usé, chauve et sans barbe, le visage sillonné de rides comme un parchemin roussi par le temps; et enfin, debout devant ses pères, baissant la tête comme un coupable, et se demandant sur quel sujet il allait être interrogé, Hector de Valliguière, rayonnant de jeunesse et de force: tel était ce groupe qui, dans ses minimes proportions mêmes, avait un cachet de grandeur et d'originalité rare en ces temps de choses vulgaires.

Sur l'invitation d'Hector, Roland et Fabrice reprirent leur place dans les fauteuils de damas rouge, aux dossier richement sculptés; lui se tint debout contre la cheminée, et prenant la parole :

— Je suis à vos ordres, dit-il.

— Mon fils, répondit Fabrice, Jacques Fleury est parti ce soir pour Valliguière?

— Oui, mon père.

— Il paraît que là-bas une indiscretion ou une négligence, — ce qui serait moins infâme, — a fait découvrir notre retraite?

— Oui, mon père, Jacques est parti pour aller savoir de qui est venue cette trahison.

(La suite au prochain numéro).

nestation est une bonne fortune; nous lui reprocherons toutefois de narguer les 14 mille citoyens qui ont voté la révision; la *Gazette de Lausanne* en dispose trop cavalièrement et ne saurait avec justice les enregimenter tous derrière son éteignoir.

La *Gazette de Lausanne*, dont le respect est si grand pour les minorités, devrait, ce nous semble, montrer tout au moins du tact vis-à-vis de la majorité du 11 décembre qui réclame aussi sa place au soleil. Mais cela n'entre pas dans ses habitudes; qu'on se rappelle seulement tout le zèle et l'entrain mis par certaines personnes à faire fêter par des illuminations, des détonations d'artillerie pendant plusieurs jours, des parades répétées, la simple annonce que les droits du canton venaient d'être méconnus par l'Assemblée fédérale et les vœux exprimés par plus de 20 mille signatures de citoyens vaudois foulés aux pieds.

Le *Pays*, ce jour-là, apportait son tribut à ces manifestations; il édait la calomnie du *ver rongeur*!

Un banquet réunissait hier, dans le local du *Cercle démocratique* de Lausanne, de nombreux citoyens qui ont fêté avec entrain l'anniversaire de la révolution de février 1845. Des discours ont rappelé les circonstances politiques de l'époque, le chemin qui a été parcouru dans la voie démocratique et le développement de notre canton dès l'époque où le peuple reprit ses droits. Les questions du jour, notamment celle de la Savoie, n'ont pas été oubliées. Des chants patriotiques bien accompagnés, de gais couplets, ont entretenu jusqu'à une heure assez avancée, une vive et franche gaieté parmi les convives.

Grandson, le 12 février 1860.

A Monsieur le rédacteur du *Nouvelliste Vaudois*.

Les soussignés viennent spontanément et publiquement déclarer qu'ils adhèrent, sans restriction aucune, au contenu de la protestation émanée d'Yverdon contre l'auteur de la correspondance de Berne adressée à la *Gazette Vaudoise*, et le rédacteur de celle-ci.

F. GUILLOUD; — H. VAUTIER, négociant; E. CRIBLET; — Ed. CRIBLET, notaire; — DUVOISIN, ex-lieut. de carabiniers; G. DUVOISIN, notaire; — J. DUVOISIN; Julien PERDRIX.

Une quarantaine d'ouvriers étaient réunis dimanche à Lausanne dans le but de fonder une société pour le soin et le soutien des intérêts généraux de la classe ouvrière. La société s'est prononcée négativement sur la question de savoir si la classe ouvrière jouissait de tous les avantages que peut lui procurer la société civile. Elle a aussi adopté les principes émis à l'appui, ainsi que le programme des moyens proposés, en vue d'améliorer et de changer la condition de l'ouvrier. Puis l'assemblée a nommé une commission de neuf membres, destinée à préparer un projet de statuts pour la formation d'une vaste association d'ouvriers et un projet de règlement pour l'institution d'un cercle sociétaire à Lausanne. — Une nouvelle convocation annoncera la fin du travail de la commission.

Lundi matin, un laitier se rendant à Lausanne, trouva près de cette ville, sur la route d'Echallens, un homme presque complètement couvert par la neige; ce malheureux, succombant au froid de la veille, était tombé pour ne plus se relever.

Déjà deux jours auparavant, une femme avait été relevée sur Chauderon; des secours, arrivés à temps, lui sauverent la vie.

On racontait samedi que des oiseaux étrangers étaient venus s'abattre sur la rive du Léman, si fatigués ou si affaiblis par la faim, qu'ils ne pouvaient plus fuir devant qui voulait les prendre. On ajoutait que jamais des oiseaux de cette espèce n'ont encore été vus sur notre lac; mais cette dernière assertion n'est pas exacte. Les oiseaux dont il s'agit sont de l'ordre des nageurs ou palmipèdes, du genre des mauves, oiseaux de mer, qui vivent surtout des proies mortes jetées sur la grève. Les plus grandes espèces de ce genre se nomment goélands; les autres, mouettes. On a observé en Suisse trois espèces de goélands et cinq espèces de mouettes.

A Ouchy même on a eu tué la mouette tridactyle, la mouette pygmée et le goéland à pieds jaunes; la mouette sénateur n'arrive que très rarement chez nous. Les mouettes qu'on a prises samedi à Lutry sont des mouettes tridactyles. Sans doute les violentes perturbations que l'atmosphère a subies dernièrement sur les mers qui bornent l'Europe à l'occident ont emporté ces oiseaux loin de leur séjour naturel.

#### Bulletin agricole.

Moudon, 13 février. — Froment, 3 fr. 40 à 3 fr. 50. Avoine, 1 fr. 20 à 1 fr. 35. — Méteil, 2 fr. 35 à 2 fr. 55. Foin, 3 fr. 10 à 3 fr. 60. — Paille, 2 fr. 50 à 3 fr. 30. Pain moyen, 15 c. à 17 c. la livre. — Bœuf, 50 c. à 60 c. la livre. — Mouton, 55 c. à 65 c. la livre. — Veau, 40 c. à 50 c. la livre. — Beurre, 1 fr. 10 c. à 1 fr. 20 la livre. Point de marché, les chemins étant encombrés de neige.

Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses.

#### 6<sup>e</sup> SEMAINE 1860, du 3 au 9 février.

##### MOUVEMENT ET RECETTE

Coppet-Lausanne-Yverdon, 80 kil., dès le 15 avril 1858. Coppet-Lausanne-Vaumarcus, 97 kil., dès le 7 nov. 1859.

10,956 voyageurs	Fr. 14,661 05
1,843 tonnes de 20 quint., march. et bagages	12,186 86
	Fr. 26,847 91
Semaine correspondante de 1859	20,390 58
	Déférence, Fr. 6,457 33
Recettes depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1860	147,984 23
1859	112,233 58
	Déférence, Fr. 35,750 65

#### THÉÂTRE DE LAUSANNE

Jeudi 16 Février 1860.

(Bénéfice de Mme ST-FIRMIN)

Le jeune mari, comédie en 3 actes.  
Le pour et le contre, comédie en 1 acte.  
Intermède par plusieurs artistes.

#### LE CHRÉTIEN ÉVANGÉLIQUE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Journal consacré à l'étude des questions religieuses.

Publié sous la direction de MM. LOUIS BRIDEL et ALEXIS REYMOND, pasteurs.

##### Troisième année.

Ce journal a publié dans ses trois numéros des 10 et 25 janvier et du 10 février les résumés des trois premières leçons de M. Naville:

Le problème de la destinée humaine; Le matérialisme; Les pensées de l'humanité.

Il publiera le 17 février la 4<sup>me</sup> et la 5<sup>me</sup>:

L'Evangile; Le surnaturel.

Le 25 février et le 10 mars la 6<sup>me</sup> et la 7<sup>me</sup> et dernière: La vie éternelle et ses conditions dans le temps et dans l'éternité;

La religion ramenée à son but unique: le développement de la vie éternelle dans les âmes.

Le Chrétien évangélique paraît le 10 et le 25 de chaque mois par numéros de 24 pages à deux colonnes, renfermant chacun la matière de 72 pages in-8°.

##### PRIX D'ABONNEMENT.

8 fr. par an pour la Suisse *franco à destination*.

10 fr. pour la France, la Belgique et les Etats sarдинiens, *franco à destination*.

Bureau du journal chez Georges BRIDEL, éditeur, 20, Escalier-du-Marché, à Lausanne.

#### LIBRAIRIE A. DELAFONTAINE

PLACE DE LA PALUD, 2, A LAUSANNE

#### CARTE COLORIÉE

du territoire savoien neutralisé,  
et assimilé en cas de guerre au territoire suisse  
par les traités de 1815.

50 centimes. — *Ecrire franco.*

#### HACHE-PAILLE

Cet instrument, marchant à bras, coupe la paille et le foin à diverses longueurs, pour la nourriture économique des chevaux et bestiaux. — Médailles d'argent. — Adresser les demandes à l'usine de la Coulouvre, à Genève, qui fabrique toutes machines agricoles.

**DEVISES** MM. les CONFISSEURS trouveront des devises imprimées, par rame et demi-rame, à l'imprimerie CORBAZ et ROUILLET fils, au bas de l'Escalier-du-Marché, à Lausanne.

J'ai l'avantage de venir informer, par la voie de ce journal, l'honorables clientèle de feu mon frère Scipion que je continue la fabrication et le commerce de l'**EXTRAIT D'ABSINTHE**, des **LIQUEURS** et autres **SPIRITUÉS**, conjointement à la brasserie, toujours sous notre ancienne raison de commerce **Frères Petitpierre**.

Etant à même de remplir toutes les demandes dont on voudra bien me favoriser, j'ose compter aussi sur la continuation de la confiance dont notre maison jouit depuis nombre d'années.

De plus, comme je viens déjà d'acquérir la preuve qu'il se trouvera d'autres fabricants tout prêts à faire passer leur marchandise soit sous nos initiales F. P., soit sous nos étiquettes, je crois devoir en avertir nos habitués pour leur gouverne.

Morat, le 10 février 1860.

H. PETITPIERRE.

#### ÉTHÉROLÉINE de CHALMIN

##### POUR DÉTACHER

##### ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les **corps gras**, **taches de peinture**, **suif**, **huile**, **beurre**, **caimbouis**, **corps résineux**, **goudron**, **bougie**, **cire à cacheter**, **résine**, **vernis**, sur toutes sortes de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.

PRIX DU FLACON: 1 FRANC 50 CENT.

Composé par CHALMIN, chimiste. Fabriqué à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40.

Dépôt à Lausanne, chez M. Matty, coiffeur-parfumeur, rue du Grand-Chêne. (Ecrire *franco*.)

#### POMMADE DUPUYTREN,

de MALLARD, pharmacien-lauréat, chimiste, à Paris.

Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en prévent et en arrête la chute et la décoloration. — Seul dépôt à Lausanne, chez **Sudheimer**, coiffeur, rue du Pont, 16. Prix: 2 fr. 50.

#### SAVON AUX HERBES

##### AROMATICO-MÉDICAL

du Dr Borchardt, à Berlin.



Le savon du Dr Borchardt ramollit et purifie la peau contribue à la fortifier et à la rafraîchir; c'est un remède bien efficace et adopté contre les lentilles, les boutons, les taches de rousseurs, etc., etc. Prix d'un paquet: 80 centimes. — Dépôt chez MM. Jules Faure, drapier, à Lausanne; Klunge, pharmacien, à Aubonne, et Michaud-Manin, à Vevey. Lettres et argent franco.

#### Bourse de Genève du 14 février 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé	Offert.
Genève à Lyon . . . . .	490 >>	500 >>
Ouest-Suisse . . . . .	268 75	270 >>
Central-Suisse . . . . .	412 50	445 >>
Nord-Est . . . . .	>> >>	490 >>
Paris à Lyon et Méditerranée . . . . .	>> >>	882 50
Paris à Orléans . . . . .	>> >>	>> >>
Midi . . . . .	>> >>	>> >>
Autrichiens . . . . .	492 50	500 >>
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche . . . . .	548 75	545 >>
Sarragosse . . . . .	447 50	>> >>
Mobilier français . . . . .	>> >>	>> >>

#### EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES

4 % Genevois . . . . .	74 5/4	74 5/4
5 % Piémontais . . . . .	80 5/4	80 5/4
Ville de Turin . . . . .	415 >>	420 >>
Ouest-Suisse 1854 . . . . .	405 >>	410 >>
Idem 1856-57 . . . . .	395 >>	396 25
Lyon-Genève (nouv.) . . . . .	>> >>	290 >>
Banque du Commerce . . . . .	1160 >>	1175 >>
Lombard-Vénitien . . . . .	248 75	250 >>
Sarragosse . . . . .	>> >>	250 >>
Jouissance Sétif . . . . .	>> >>	22 50
Comptoir d'escompte . . . . .	1285 >>	>> >>

#### Bourse de Paris le 13 février 1860.

Consolidés . . . . .	94 5/4	Méditerranée . . . . .	877 50
3 % . . . . .	67 70	Midi . . . . .	492 50
4 1/2 % . . . . .	97 40	Ouest français . . . . .	580 >>
Mobilier . . . . .	740 >>	Grand Central . . . . .	>> >>
Orléans . . . . .	1352 50	Autrichiens . . . . .	497 50
Victor-Emmanuel . . . . .	397 50	Ouest-Suisse . . . . .	267 50
5 % Piémontais . . . . .	81 >>	Central-Suisse . . . . .	>> >>

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS